

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 5 décembre 2022 à 21H00

- Présents :** Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Martine DAVID, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) :** Michel BRANCART, Nathalie WYNANTS, Gwennaëlle BOMBART, Eric BERTEAU, Conseillers.

Objet n°14 - Question orale de la Conseillère Sabine CORNELIUS relative à la problématique de la mobilité et accès à l'arrière de l'I.N.D.B.E.

Les membres du conseil prennent connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Sabine CORNELIUS relative à la problématique de la mobilité et accès à l'arrière de l'I.N.D.B.E.

En ce mois de septembre 2022, l'Institut Notre-Dame de Bonne-Espérance situé à la rue des Postes, 101 à Braine-le-Comte a réorganisé l'accès à ses bâtiments aux élèves, à leurs parents ainsi qu'aux membres du personnel de l'établissement scolaire en veillant à la sécurité, la fonctionnalité et la bonne entente de chacun.

Le parking, situé à proximité de la grille de la cour de récréation de l'école, est réservé uniquement aux élèves et aux parents se déplaçant à pied lors de l'attente de l'ouverture de la grille permettant de se rendre à la section maternelle ou aux endroits prévus pour accueillir les écoliers de la section primaire et également la sortie des étudiants de l'école secondaire.

Le parking, situé en façade du bâtiment, est fermé à ses extrémités ne permettant plus aux véhicules de se rendre aux bâtiments de la HELHa et de la Balad'Arena.

Après une semaine, les automobilistes rencontrent des difficultés au niveau de la mobilité aux alentours de l'I.N.D.B.E.

En effet, face à l'établissement scolaire, les véhicules ne peuvent plus accéder à l'arrière du bâtiment étant donné le sens de circulation de la rue des Postes. Une autre problématique se pose pour les camions, les moyens de transport plus volumineux qui ne peuvent manoeuvrer en venant du bas de la rue des Postes et se confrontent au stationnement des voitures empêchant d'emprunter le chemin d'accès permettant d'atteindre l'arrière du bâtiment de l'I.N.D.B.E., la HELHa et la Balad'Arena.

En tant que Conseillère communale de la Ville, je me permets de solliciter votre attention sur cette situation problématique qui engendre des difficultés au niveau de la circulation et de l'accessibilité aux différents bâtiments.

Voici la demande que je formule : Quelles pistes de solutions peuvent être envisagées par notre Ville et ce, en concertation avec le Pouvoir Organisateur de l'établissement scolaire concerné ?

L'Echevin HUART répond à la question :

L'INDBE est maître de sa mobilité sur son site privé. Il est difficile pour la Ville de les obliger à revoir leur plan de circulation interne.

Des travaux ont été réalisés par l'école afin d'éviter que des utilisateurs ne court-circuitent pas par le parking, dégradant ce dernier.

En ce qui concerne les accès au site de la HELHa ou du hall de sport, ceux-ci sont possibles par la rue des Postes dans le sens autorisé. Parents, élèves, fournisseurs, participants aux activités sportives sont des habitués. L'accès est connu et le parking avant de l'INDBE n'a jamais été une voie publique, pas plus que l'accès vers la Balad'Arena.

Pour ces raisons, il n'est pas possible de modifier le sens unique entre la rue de l'Ecole Normale et l'entrée du site puisque le trafic COMPLET n'aurait d'autre choix que de s'échapper par une voirie privée.

Si un double sens devait être instauré, ce devrait obligatoirement être entre la rue de l'Ecole Normale et la rue Georges Reynens, au détriment des riverains : par la suppression de stationnement dans la rue des Postes sur ce tronçon mais aussi par l'augmentation de trafic de transit par la rue Reynens, ce qui est totalement contraire aux objectifs du plan de circulation du quartier qui vise à protéger les riverains de l'influence du trafic scolaire.

Le trajet conseillé en venant du nord est l'entrée par la rue des Postes et la sortie par la rue Mahieu. C'est dans cette logique que le nouveau feu doit être placé, pour permettre une intégration facile au trafic de la N6.

Dans le cadre de l'étude en concertation avec les écoles du plan de circulation du quartier de l'Ecole Normale, la proposition a été faite d'inverser le sens d'entrée de la voirie interne du site côté rue d'Horrués. Ce qui ramène également le trafic de sortie, dans le bon sens rue des Postes. Nous sommes de nouveau en domaine privé, donc sans mesures imposables par les pouvoirs publics.

Le service Mobilité a rencontré dernièrement le nouveau directeur de l'Ecole Normale pour préciser sa responsabilité à ce sujet. Il nous informait qu'il va augmenter sa communication.

Nous pouvons, si la demande est faite, interdire le stationnement à droite de l'entrée de la venelle privée afin de permettre aux convois plus volumineux d'effectuer leurs virages.